



L'ACTUALITÉ

APPRENTISSAGE : LES PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION SONT DÉVOILÉES

Le Gouvernement devrait annoncer ses arbitrages sur ces propositions à la mi-février.

“

Le rapport de synthèse n'aborde pas la question de la gouvernance et du financement qui ont tant compliqué les discussions. Ces points relèvent des négociations paritaires en cours au niveau interprofessionnel auxquelles participe l'U2P.

44

propositions
sont formulées pour réformer l'apprentissage.

Les concertations des acteurs de l'apprentissage ont finalement abouti à 44 propositions qui ont été remises à la Ministre du Travail la semaine dernière. Muriel Pénicaud en a d'ores et déjà retenu 4 mais ne présentera ses conclusions que la semaine prochaine sans doute.

La concertation a envisagé l'ensemble du parcours de l'apprenti, depuis sa toute première information sur l'apprentissage jusqu'à la fin de son contrat.

L'amélioration de l'information et de l'orientation des jeunes est justement l'une des 4 propositions retenues par la Ministre. On ne s'en plaindra pas, au contraire ! La CAPEB a toujours milité pour que des efforts concrets soient faits dans ce domaine, l'apprentissage étant, à notre grand regret, le parent pauvre des CIO et autres lieux d'information des collégiens.

Quant à la suppression de la limite d'âge d'entrée en apprentissage, proposée dans ce rapport, cela pourrait permettre d'accueillir de nouveaux publics dans nos entreprises, ce qui peut être enrichissant.

Faciliter la vie des apprentis est également un point à ne pas négliger. Nous sommes bien sûr tout à fait favorables pour pérenniser les mesures qui existent déjà dans les territoires à ce sujet.

Il y a également beaucoup à faire du côté de l'entreprise pour inciter au recrutement d'apprentis.

Alléger les actuelles lourdeurs administratives est, pour la CAPEB, une évidence. À cet égard, la suppression suggérée

par le rapport de l'obligation d'enregistrement du contrat et son remplacement par un contrôle de régularité non suspensif, nous paraît être une bonne proposition. De même, permettre l'entrée en apprentissage à tout moment de l'année, idée retenue par la Ministre, nous semble être plutôt positif.

Améliorer l'information des chefs d'entreprise sur leurs droits et obligations, notamment en ce qui concerne les travaux réglementés et les apprentis mineurs, est également une évidence. Mais parallèlement, il est indispensable d'alléger le carcan qui contraint l'entreprise dans des obligations difficilement tenables sur les chantiers. La CAPEB l'a maintes fois dénoncé. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'approuver l'idée avancée (comme nous l'avons fait souvent !) d'aménager le statut de l'apprenti dans certaines branches (le BTP est d'ailleurs cité dans ce rapport) pour leur permettre, en particulier, d'avoir les mêmes horaires que les autres salariés de l'entreprise. Ce serait évidemment une grande simplification pour les artisans ! Ce serait également un moyen d'insertion supplémentaire du jeune dans les équipes et dans son métier.

Prévoir un référent dans chaque CFA pour éviter que les jeunes soient tentés d'abandonner trop facilement leur parcours, supprimer l'étape des prud'hommes lorsqu'une rupture anticipée intervient, tout ceci est de nature à lever les freins qui conduisent les chefs d'entreprise à ne plus vouloir accueillir d'apprentis.

(Suite p. 4)

4
MILLIONS

DE PERSONNES
SONT MAL
LOGÉES.

ÉCONOMIE

D'ANNÉE EN ANNÉE, LE MAL LOGEMENT PERSISTE

C'est le constat que fait la Fondation Abbé Pierre dans son rapport annuel sur le logement.

4 millions de personnes sont considérées comme étant mal logées.

C'est surtout la structure des logements et son occupation qui a retenu l'attention de la Fondation cette année avec un surpeuplement en forte augmentation.

Ainsi, 1 million de personnes vivent dans une situation de surpeuplement accentué, c'est-à-dire dans un logement beaucoup trop petit au regard du nombre de personnes qui y vivent. Et 7,5 millions de personnes sont également en situation de surpeuplement dit « modéré ».

Ces deux situations ont considérablement augmenté de 2006 à 2013, respectivement de 17 % et de 12 %.

L'une des raisons avancées pour expliquer ce phénomène est l'augmentation du nombre de divorces et de familles recomposées qui oblige les couples à prendre 2 logements, ce qu'ils n'ont souvent pas les moyens de faire.

Le surpeuplement des logements est, sans nul doute, inconfortable. Il a aussi des conséquences sociales importantes qu'il s'agisse de difficultés pour les enfants à étudier, d'impossibilité de stocker les documents administratifs et officiels, de promiscuité qui favorise les contagions, etc. La Fondation le déplore tout en observant que, parallèlement, le nombre de logements inoccupés progresse !



→ IL Y A ENCORE TROP DE LOGEMENTS VACANTS

L'INSEE constate que 3 millions de logements ne sont pas occupés aujourd'hui en France, soit 8,4 % du parc disponible.

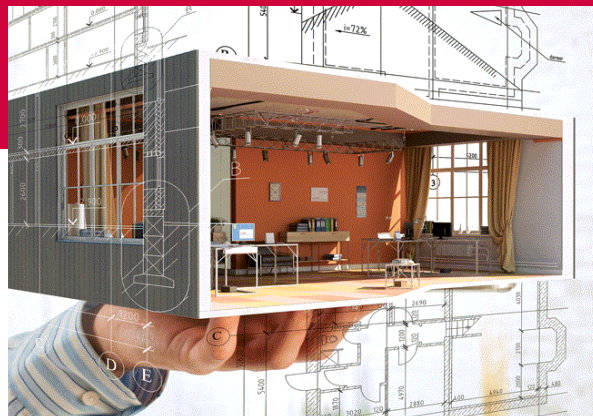
Cette part est en progression significative puisqu'elle n'était que de 6,4 % en 2005. La FNAIM renchérit en notant que, chaque année, environ 100 000 logements ne trouvent pas preneurs, soit parce qu'ils sont en mauvais état, soit parce qu'ils sont mal situés.

Les centres-villes et centres-bourgs anciens sont de plus en plus délaissés au profit des périphéries, mieux desservies, équipées de commerces et bénéficiant de transports publics mieux organisés.

Pourtant, les transactions dans l'ancien ont atteint un niveau record l'an dernier avec 986 000 ventes, ce qui représente une augmentation de 42 % en trois ans. On peut difficilement faire mieux !

3 millions

DE LOGEMENTS SONT VACANTS
DANS L'ENSEMBLE DU PAYS.



MÉTIERS

→ LE CONSEIL DES PROFESSIONS S'EST RÉUNI LE 2 FÉVRIER

Au programme de cette réunion du Conseil des Professions figurait en premier lieu l'élaboration du projet de résolution relative aux questions techniques et professionnelles que le Conseil d'administration devait discuter en cette fin de cette semaine.

Les Présidents d'UNA, la Présidente de la CNFA et les membres du Bureau confédéral ont, par ailleurs, débattu des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour redynamiser les sections professionnelles.

Abordant le sujet de la qualification, ils ont décidé que la CAPEB devait adopter une position commune vis-à-vis des organismes de qualification, quels qu'ils soient.

L'organisation des Journées Professionnelles de la Construction a ensuite fait l'objet d'explications détaillées, et les Présidents d'UNA ont décidé de proposer aux délégués trois thèmes transversaux : le numérique, l'isolation, et la qualité de vie dans les logements.

Le Conseil des Professions s'est également inquiété de l'importante progression de la sinistralité, telle que les assureurs semblent le constater, et a souhaité que la CAPEB cherche à en connaître les raisons précises au-delà de celles que tout à chacun peut imaginer (concurrence, baisse des marges, guerre des prix, intervention accrue des travailleurs détachés, etc.).

Les membres du Conseil des Professions sont ensuite revenus sur le regroupement de tous les conseillers professionnels des UNA du 8 novembre dernier, et celui des Correspondants techniques du Réseau du 16 janvier en vue d'en tirer les enseignements et d'examiner les attentes des uns et des autres.

Ils ont par ailleurs regardé comment les UNA pouvaient mieux utiliser les partenariats proposés par Béranger Développement qui concernent très directement certains métiers.

Le Conseil des Professions a, par ailleurs, pris connaissance des réflexions en cours sur les offres packagées que les chauffagistes pourraient proposer à leurs clients dans un contexte très concurrentiel où ce type d'offres commence à devenir monnaie courante.

Après avoir fait un point sur les questions de santé et de sécurité au travail et les priorités d'IRIS-ST, le Conseil a fait un état des lieux des différents permis poids lourds suite à la transposition en droit français d'une directive européenne visant à harmoniser les règles de ce permis en Europe. État des lieux plutôt positif même s'il est nécessaire pour les entreprises de ne pas oublier d'anticiper le renouvellement de leur permis poids lourd compte tenu des délais nécessaires au renouvellement.

Enfin, le Conseil a fait un point sur l'élaboration de la charte déchets, sur les travaux en cours au sein du PTNB, sur la 4^e période des certificats d'économies d'énergie et enfin sur les résultats de l'enquête réalisée auprès des entreprises certifiées amiante.

SOCIAL

→ IRIS-ST PUBLIE UN NOUVEAU MÉMO SUR LA COACTIVITÉ SUR CHANTIER

Les risques liés à la coactivité existent dès lors que des travailleurs de différentes entreprises sont appelés à intervenir simultanément ou successivement sur un même chantier. Autant dire que c'est un cas très fréquent !

Pour la sécurité et le bon fonctionnement général, il importe que cette coactivité soit bien organisée, tout comme doivent l'être les entreprises intervenantes. Cette coactivité implique souvent un plan particulier

de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) qu'il faut, évidemment, savoir établir.

Le nouveau mémo que vient de publier IRIS-ST aborde tous ces points ainsi que le cas spécifique de la coactivité sur un chantier de particulier.

Nous vous invitons à vous procurer ce nouveau mémo sur le site d'IRIS-ST, sur son application « mémos » ou bien sur simple demande auprès de l'Institut.



MÉTIERS

→ JEAN-JACQUES CHÂTELAIN A RÉUNI SES CONSEILLERS LE 7 FÉVRIER

Après avoir arrêté le calendrier de travail de l'UNA pour l'année, Jean-Jacques Châtelain a invité ses conseillers professionnels à regarder la façon dont les offres de service imaginées par l'UNA pourraient être intégrées dans la plateforme 3.0.

Ils ont ensuite détaillé les actualités en matière de formation, et notamment le programme Culture Pad ainsi que le 2^e tour de France en régions de la filière 3PF.

On notera à ce sujet que la prochaine réunion aura lieu le 21 mars à Bron (Rhône) et que la suivante se tiendra le 28 mars à Toulouse (Haute Garonne).

Un point a été fait sur les partenariats qui concernent l'UNA. En l'occurrence, il s'est agi de Uzin, de PPG, de l'association PSE et du réseau de négoce UGD.

Les nouveaux mémos publiés par IRIS-ST et ceux en projet ont été présentés puis le Président de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements et ses conseillers ont finalisé le programme des Journées Professionnelles de la Construction de Brest.

Enfin, ils se sont attachés à tirer les enseignements de la réunion qui s'est tenue le 21 janvier en vue de développer un sujet commun avec les carreleurs.

GOUVERNEMENT

→ LES AIDES AUX ENTREPRISES POURRAIENT ÊTRE AMPUTÉES DE 2 À 3 MILLIARDS

Le projet de loi « PACTE » que prépare le Ministre de l'Économie comporte quelques mesures coûteuses pour le budget de l'État.

Il s'agit en particulier de la diminution du taux du forfait social d'une part et de la modification des seuils sociaux d'autre part. Bercy cherche donc à faire des économies sur les aides aux entreprises qui représentent globalement 140 milliards chaque année. Sont donc dans le viseur le CICE, les allègements sur les bas salaires, les subventions diverses et variées mais surtout le taux réduit de TVA... Le Ministère sait combien les épidermes sont sensibles à ce sujet et entend se prévaloir des rapports successifs de la Cour des Comptes pour agir. À plusieurs reprises en effet, celle-ci a dénoncé l'application du taux réduit de TVA comme une

mesure coûteuse et peu pertinente en termes de création d'emplois. Elle vient d'en rajouter une couche dans le rapport qu'elle a publié le 7 février où elle demande à l'État d'apporter rapidement la preuve de la "pertinence" et de "l'efficacité" du mécanisme de TVA à 10% pour les travaux d'entretien et d'amélioration des logements ! Il va de soi que la CAPEB est particulièrement vigilante à cet égard !



ÉCONOMIE

→ LE CSCEE PROPOSE DE FACILITER LES RÉNOVATIONS DE COPROPRIÉTÉS

La réponse au mal logement est, évidemment, de mettre plus de logements à disposition.

Au-delà du nombre de logements en construction, qui a été particulièrement élevé l'an dernier (497 000 logements autorisés et près de 419 000 mis en chantier), le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique propose de mettre l'accent sur la rénovation des copropriétés.

Il faut dire qu'elles accueillent près d'un tiers des résidents en France.

Dans le cadre du Plan de rénovation énergétique des logements, le CSCEE préconise un effort particulier pour aider les copropriétaires à entretenir leurs bâtiments.

Il invite d'abord les Pouvoirs publics à stabiliser les aides financières existantes et à les rendre plus lisibles en les actant dans une loi de programmation sur 5 ans.

Pour mieux accompagner les projets de travaux, il suggère que l'ingénierie technique et financière puisse bénéficier de financements publics, que le diagnostic technique global soit renforcé et que les outils de diagnostic soient simplifiés. Enfin, en vue de faciliter le suivi des rénovations, le CSCEE invite à mettre en œuvre rapidement le carnet numérique de suivi et d'entretien du bâtiment.

Il suggère également de favoriser le développement des contrats de performance énergétique pour les logements et non plus seulement pour les bâtiments tertiaires.

30%

DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN FRANCE SONT DES COPROPRIÉTÉS.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

SÉRIE DE RÉUNIONS AVEC LES ORGANISATIONS DE SALARIÉS

Au terme de la mesure de la représentativité patronale, la CAPEB a été reconnue comme étant la première organisation patronale de France, tous secteurs confondus, en nombre d'entreprises.

De ce fait, il est logique qu'elle puisse échanger, dans le cadre de bilatérales, avec l'ensemble des organisations de salariés.

Ainsi, depuis fin janvier, le Président et le premier vice-président en charge des questions sociales rencontrent les représentants des organisations nationales de salariés pour leur présenter les priorités et le point de vue de la CAPEB sur les principales réformes en cours ou à venir.

LES DISCUSSIONS PATRONALES SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE SE POURSUIVENT

Patrick Liébus a participé mardi à une nouvelle séance patronale sur la réforme de l'assurance chômage.

Si les trois organisations (Medef, CPME et U2P) sont plutôt en phase sur la façon de gérer une assurance chômage pour les démissionnaires, elles sont unanimes pour rejeter l'idée d'une quelconque augmentation en vue de financer l'usage abusif des contrats courts.

Le patronat maintient sa position également unanime concernant les indépendants, considérant que le sujet ne peut pas être traité dans le cadre d'une négociation paritaire.

LE PRÉSIDENT LIÉBUS REÇOIT LE DÉPUTÉ MARC LE FUR

Mercredi, le Président confédéral a reçu le député LR des Côtes d'Armor Marc Le Fur, vice-président de l'Assemblée nationale et membre de la Commission des Finances. On rappellera que M. Le Fur est intervenu souvent en faveur de nos entreprises, notamment lors des deux dernières lois de Finances, principalement sur la question du prélèvement à la source (PAS) et des conséquences qui s'y rattachent, à commencer par la déductibilité des déficits fonciers pour les bailleurs qui réalisent des travaux d'amélioration de leurs logements, l'année 2018 étant une année "blanche". M. Le Fur est également intervenu lors du dernier PLF sur le CITE et sur la question des seuils pour les micro-entreprises. Le Plan Climat et le plan de rénovation énergétique des logements ont également été abordés au cours de cette rencontre.

COMMUNICATION

→ L'ACTIVITÉ DU FNPCA EN SUSPENS

Les campagnes de promotion du FNPCA sont désormais bien connues de tous et chacun en mesure l'incidence sur l'image des métiers de l'artisanat auprès du grand public.

Hélas, le Gouvernement, en privilégiant l'affichage d'un allègement des prélèvements, a supprimé dans la loi de Finances pour 2018, la taxe fiscale affectée qui permettait d'alimenter le fonds et donc de réaliser les campagnes de communication.

L'U2P s'en est émue auprès du Ministre de l'Économie qui lui a assuré avoir remué ciel et terre pour que le FNPCA puisse continuer ses activités.

La Direction générale des Finances publiques a été saisie par le Ministre, tout comme la Direction générale des entreprises.

Avec l'U2P, lors de la discussion du projet de loi

de finances pour 2018, nous avons défendu l'idée d'intégrer une disposition permettant de créer un dispositif alternatif dès le 1^{er} janvier 2018 au moyen d'une contribution conventionnelle obligatoire.

La Commission des Finances du Sénat n'a pas voulu créer cette contribution dans la loi de finances et le Gouvernement a suivi cette position.

Bruno Le Maire affirme aujourd'hui qu'il intégrera cette disposition dans le projet de loi en faveur de la croissance des entreprises (PACTE) qu'il présentera en Conseil des Ministres au mois d'avril pour que ce nouveau dispositif soit pleinement effectif dès 2018.

Reste qu'aujourd'hui, rien n'est fait et qu'il y a urgence pour qu'une nouvelle campagne de communication puisse être menée cette année...



NOUS AVONS TOUS
UNE BONNE RAISON DE
#CHOISIRLARTISANAT | L'Artisanat
Présidentiel et régional de France
choisir.lartisanat.fr

(Suite de la p. 1)

Nous approuvons par ailleurs l'idée émise de former les maîtres d'apprentissage à la pédagogie, aux obligations liées à la santé et à la sécurité, etc. D'ailleurs, le BTP n'a pas attendu cette concertation pour agir. Il a signé, depuis plusieurs années déjà, un accord visant à faire en sorte que les salariés maîtres d'apprentissage soient bien formés. La CAPEB a toujours milité pour que les artisans qui assument cette mission soient également formés et compétents. Muriel Pénicaut approuve l'idée de valoriser les tuteurs. Nous aussi !

Quant à la rémunération des apprentis, c'est une question qui mérite effectivement d'être clairement posée. On notera avec satisfaction que parmi les 44 propositions figure l'instauration d'une aide unique et revalorisée en direction des petites entreprises.

Le sujet est loin d'être clos. Il est totalement lié à la négociation qui a repris sur la formation professionnelle et qui comporte un volet relatif à l'alternance. L'État entend d'ailleurs utiliser toute cette matière, ajoutée à la négociation sur l'assurance chômage, pour élaborer son projet de loi de sécurisation des parcours professionnels d'ici avril prochain.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018